

<https://47.snuipp.fr/Le-fil-du-mouvement-departemental-2020>



# Le fil du mouvement départemental 2020

- Paritarisme - Mouvement départemental - Mouvement départemental 2020 -

Date de mise en ligne : vendredi 3 avril 2020

Dernière mise à jour : 30 juin 2020

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Rappel : depuis la publication de la loi de « transformation » de la fonction publique, les représentant·es du personnel ne reçoivent plus aucune information de l'administration.**

# **Nous ne pourrions donc pas publier les résultats du mouvement.**

---

## **Sommaire**

- [Actualisation au 30 juin](#)
  - [Demandes de disponibilité](#)
  - [Balance poste/personne](#)
- [Titulaires secteurs et départementaux](#)
- [Compléments de service](#)
- [Résultats et recours](#)
- [Traitement des vœux](#)
- [Les étapes de la procédure](#)
- [Fiche de suivi, calculateur barème](#)
- [Postes réservés aux PES](#)
- [Note de service « mouvement »](#)
- [Précisions sur les postes](#)
- [Le calendrier du mouvement](#)

**Aucune concertation avec les représentant·es du personnel.**

**Aucun groupe de travail.**

**Aucune CAPD.**

**L'école « de la confiance »...**

## **Actualisation au 30 juin**

L'administration nous a communiqué les informations suivantes sur le mouvement départemental. Cette année, 393 candidat·es ont participé au mouvement dont 154 étaient en mobilité obligatoire.

15 ont été affecté·es sur vœux larges.

18 ont été affecté·es hors vœux (vœu 999).

À l'issue de la phase informatisée, il restait 14 enseignant·es sans poste.

6 recours ont été validés par l'administration.

Les Titulaires Départementaux ont été informés de leur affectation sauf pour la circonscription de Marmande.

Il y a donc plus d'une vingtaine d'enseignant·es qui participent à la phase manuelle. Elle aura lieu dans les prochains jours. L'administration espère pouvoir communiquer les résultats avant le départ en vacances.

3 INEAT ont été acceptés.

EXEAT : une porte est entrouverte pour les demandes pour rejoindre les conjoints fonctionnaires affectés dans un autre département.

L'administration nous a confirmé que les directrices et directeurs peuvent les contacter ou contacter leur IEN afin de connaître les arrivées sur leur école.

Des échanges intra-académiques peuvent être envisagés (principalement avec la Gironde).

## Demandes de disponibilité

Il y a eu 26 demandes de disponibilité pour convenance personnelle dont une seule a été accordée et 27 demandes de disponibilité de droit.

Au total, 28 départs en disponibilité ont été accordés.

## Balance poste/personne

Le solde de la balance poste/personne est proche de l'équilibre selon l'IA. Entre 0 et -5.

Si, à l'issue du mouvement, le solde est de -2, -3 ou -4, l'IA prévient : « On embauchera des contractuel-les ».

## Titulaires secteurs et départementaux

Les précisions sur la composition des postes de TRS et TD devaient être connue le 26 juin.

Un nouvel « empêchement » informatique ne permet pas à l'administration de fournir ces informations à la date prévue.

Ces précisions sont annoncées dans le [COEE n°4372](#) pour le 30 juin.

## Compléments de service

Il n'y aura pas de groupe de travail avec l'administration pour associer les compléments de service.

C'était pourtant une étape importante au cours de laquelle il nous arrivait souvent de faire corriger des erreurs (2 compléments différents pour la même classe), des impossibilités pratiques, et de mettre en avant les vœux des collègues.

En l'absence de groupe de travail, il revient à chaque collègue disposant d'un temps « sans classe » (décharge de direction, décharge PEMF, temps partiel) de faire savoir à l'administration l'organisation souhaitée.

## Résultats et recours

Les résultats sont arrivés dans l'ipof le 15 juin.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg>

### Recours mouvement

Mauvaise surprise pour les collègues qui se retrouvent nommé-es sur un poste non désiré.  
Une procédure de recours « gracieux » est prévue : cela passe par un courrier à envoyer à l'IA.  
Voir un modèle ci-joint : contactez-nous pour le remplir !

## Traitement des vœux

Pendant le confinement, le ministère a modifié le fonctionnement de « Mvt1D » l'application qui gère le mouvement départemental.

En particulier, le traitement des barèmes ex æquo est modifié : ce n'est plus l'AGS qui est le premier discriminant, mais le rang du vœu.

Ce n'était pas prévu ainsi dans la note de service, et cela n'a pas beaucoup de sens.

Et par ailleurs, aucune communication n'a été faite auprès des collègues.

## Les étapes de la procédure

- **Le mercredi 10 juin (à 23h00 !)**, le [COEE n°4324](#) informe que les résultats du mouvement ne seront annoncés que dans le courant de la semaine du 15 au 19 juin.
- **Le mardi 26 mai**, le [COEE n°4306](#) informe de la disponibilité des accusés de réception « avec le barème initial », et donne des précisions sur sa lecture qui semble complexe.
- **Le jeudi 21 mai**, le [COEE n°4308](#) informe d'un « problème technique » qui empêche la consultation des accusés de réception.  
Nous allons demander à ce que la période dite « de sécurisation des barèmes » soit prolongée au-delà de sa date initiale prévue le 03 juin.
- **Le mercredi 20 mai**, les participant-es au mouvement auraient dû pouvoir vérifier l'exactitude de leur barème... mais ça marche pas !
- **Le mardi 12 mai** : les participant-es au mouvement peuvent vérifier sur lprof que leur saisie a bien été enregistrée.
- **Le dimanche 10 mai** : Fermeture du serveur.
- **Le jeudi 30 avril** : Ouverture du serveur pour la saisie des vœux.
- **Le mercredi 29 avril**, publication des postes :  
dans le [COEE n°4259](#).  
sur le site de la [Dsden](#).

## Fiche de suivi, calculateur barème

Vous trouverez ci-dessous :

- La fiche syndicale de suivi à nous retourner.
- Un calculateur de barème : à utiliser avec LibreOffice [1]

<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a> <b>Fiche syndicale de suivi</b>	<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/ods-7433c.svg">https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/ods-7433c.svg</a> <b>Calculateur Barème</b>
<b>Enregistrer ces fichiers sur votre ordinateur avant de les utiliser</b>	

## Postes réservés aux PES

Les 24 postes listés ci-dessous n'apparaîtront pas dans la liste des postes accessibles au mouvement départemental. Ils sont les postes « supports » pour les PES.

VILLE	ECOLE	POSTE	CIRCO	VILLE	ECOLE	POSTE	CIRCO
BARBASTE	E.M.PU *	ECMA	NERAC	LE PASSAGE	E.E.PU Béтуing *	ECEL	AGEN 3
BIAS	E.M.PU *	ECMA	STE LIVRADE SUR LOT	MARMANDE	E.E.PU Herriot	ECEL	MARMANDE
BOE	E.P.PU Lapeyre	ECEL	AGEN 1	MARMANDE	E.M.PU Herriot	ECMA	MARMANDE
BON ENCONTRE	E.E.PU Brassens	ECEL	AGEN 1	MEILHAN/GARONNE	E.P.PU	ECMA OCC	MARMANDE
BON ENCONTRE	E.M.PU Mitterrand *	ECMA	AGEN 1	MEZIN	E.E.PU	ECEL	NERAC
CASTELCULIER	E.E.PU	ECEL	AGEN 1	MONFLANQUIN	E.E.PU *	ECEL	STE LIVRADE SUR LOT
CASTELJALOUX	E.E.PU Samazeuilh	ECEL	MARMANDE	MONSEMPRON-LIBOS	E.E.PU Libos *	ECEL	VILLENEUVE SUR LOT
CASTELMORON/LOT	E.E.PU	ECEL	STE LIVRADE SUR LOT	NERAC	E.E.PU Rostand *	ECEL	NERAC
CASTILLONNES	E.M.PU	ECMA	STE LIVRADE SUR LOT	PENNE D'AGENAIS	E.P.PU	ECEL OCC	VILLENEUVE SUR LOT
CLAIRAC	E.E.PU	ECEL	NERAC	PONT DU CASSE	E.M.PU Vuillemin	ECMA	AGEN1
FOULAYRONNES	E.M.PU Castelnérac	ECMA	AGEN 1	STE BAZEILLE	E.M.PU	ECMA	MARMANDE
LAYRAC	E.E.PU	ECEL	AGEN 3	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	E.P.PU *	ECEL	AGEN 1
* : déjà supports PES l'an dernier.							

## Note de service « mouvement »

Pour la première fois, cette note de service est publiée par l'IA sans aucune concertation avec les représentant-es du personnel.

- Voir le COEE n°4220 du 01/04/2020 : <https://coee47.ac-bordeaux.fr/index...>
- Voir aussi sur le site de la Dsden 47 : <https://www.ac-bordeaux.fr/mouvemen...>

Cette note de service prend du poids chaque année, ce qui finit par la rendre indigeste et peu compréhensible : de 36 pages en 2019, elle passe à 42 pages cette année.

Sa lecture attentive est néanmoins indispensable.

## Précisions sur les postes

Auparavant, avant le début des opérations du mouvements, nous connaissions :

- l'implantation et le type des postes vacants
- l'implantation des postes réservés aux stagiaires
- les postes libérés par les départs à la retraite, ou les permutations nationales

Cette année, il nous faudra attendre la publication des postes.

La seule précision que nous avons, concerne l'implantation des postes « titulaires départementaux de circonscription ».

Voir ci-dessous :

AGEN 1	10	NERAC	5
AGEN 3	2	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	2
MARMANDE	5	VILLENEUVE-SUR-LOT	5

## Le calendrier du mouvement

Publié dans la note de service du 1er avril.

La liste des postes sera publiée le 30 avril.

Au vu des dates de vacances mais surtout du confinement, il va être extrêmement difficile voire impossible, de contacter les écoles pour obtenir des informations sur les postes disponibles.

Le mouvement départemental risque de se tenir cette année dans l'opacité la plus totale...

Mouvement informatisé

## Le fil du mouvement départemental 2020

DATES	OPÉRATIONS	PERSONNELS CONCERNÉS
À compter du 30/04/2020	Publication de la liste des postes vacants au COEE	Facultatif : enseignants affectés à titre définitif  Obligatoire : enseignants affectés à titre provisoire enseignants réintégré (après congé parental, disponibilité, détachement) enseignants touchés par une mesure de carte scolaire enseignants intégrés à la suite du mouvement national informatisé professeurs stagiaires
Du 30/04/2020 au 10/05/2020	Saisie des vœux sur I-Prof (MVT1D)	
10/05/2020	Date de retour impératif des formulaires et des pièces justificatives pour les demandes de majoration RC, APC et PI	
11/05/2020	Envoi des accusés réception dans I- Prof avec le détail des vœux sans le barème	
20/05/2020	Envoi des accusés réception dans I- Prof avec le détail du barème : barème initial de chaque agent	
Du 20/05/2020 au 03/06/2020	Période de sécurisation des barèmes : les participants peuvent demander une modification de leur barème	
04/06/2020	Envoi du barème final de chaque agent	
11/06/2020	Consultation des résultats dans I-Prof	
Phase d'ajustement manuelle		
DATES	OPÉRATIONS	PERSONNELS CONCERNÉS
Du 12/06/2020 au 25/06/2020	Composition des postes de titulaires secteur, des postes fractionnés et affectation des enseignants sur les postes de titulaires secteur « circonscription »	enseignants affectés sur poste de titulaire secteur « école » et « circonscription »
26/06/2020	Envoi de la composition de poste des agents sur poste fractionné et titulaire secteur « école »  Envoi des résultats des affectations des enseignants affectés sur les postes de titulaires départementaux « circonscription »	
Du 29/06/2020 au 01/07/2020	Phase manuelle	enseignants sans poste à l'issue de la phase informatisée enseignants intégrés suite à accord d'INEAT hors mouvement national informatisé
02/07/2020 après-midi	Consultation des résultats de la phase manuelle sur l'adresse professionnelle de chaque agent	

[1] Guide d'installation de LibreOffice : [Logiciels Libres](#)